



DECISION RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS

Je soussignée, Nathalie Debaisieux, Maire de Laventie,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Madame le Maire par Délibération 2026.045 relative aux Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 02 juillet 2026 ;

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de transport du service jeunesse afin de faciliter les déplacements des enfants et des jeunes accueillis au sein de l'accueil de loisirs et des différentes activités éducatives organisées sur le territoire ;

Considérant le projet d'acquisition d'un véhicule de type minibus 9 places destiné au transport des enfants dans le cadre des activités du centre de loisirs, des sorties culturelles, sportives et de loisirs ;

DECIDE

Article 1 :	La commune de Laventie sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord une aide financière au titre des investissements pour l'acquisition d'un minibus 9 places destiné au service jeunesse.
Article 2 :	Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit : • CAF : 40% - subvention plafonnée à un montant de 20 000€ • Commune de Laventie : 60 %
Article 3 :	La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 29 juillet 2026,**

**Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie**

